

**Mémoire déposé au Conseil du patrimoine culturel du Québec**

**par Geneviève Roy, citoyenne de Québec,**

**dans le cadre de la consultation sur  
le Plan de conservation du site patrimonial de Sillery**

**13 mars 2013**

Citoyenne de Québec depuis ma naissance, descendante de familles ayant habité et aimé Québec, je suis fière d'habiter cette ville magnifique de par son site, son histoire, ses bâtiments et ses espaces verts, ses quartiers historiques et son dynamisme. Résidente de l'arrondissement de Sillery depuis 2004, j'ai décidé de m'engager et de militer pour la conservation de son patrimoine paysager et historique lorsque j'ai réalisé que ces derniers étaient menacés. Je suis un membre actif de la Coalition pour l'arrondissement historique de Sillery depuis 2008. C'est à titre personnel que je dépose ce mémoire.

J'ai lu avec intérêt le Plan de conservation du site patrimonial de Sillery et assisté aux trois séances d'information publiques en février dernier. D'une part, je suis rassurée de constater que les valeurs patrimoniales du site soient si bien établies et détaillées. D'autre part, je suis très perplexe quant à la volonté du Ministère de la Culture (MCC) de promouvoir la protection du site patrimonial et quant à la capacité d'agir que lui donne ce Plan. En effet, à part son titre, ce « plan » ne contient aucune précision révélant la vision d'avenir du MCC sur ce site ni aucune intention de mise en valeur.

La première partie de ce mémoire contiendra mes commentaires généraux sur le Plan de conservation. Dans la seconde partie, je ferai un bref exposé de propositions de développement et de mise en valeur du site patrimonial.

### **Au-delà des orientations, quelles sont les intentions ?**

Ce nouveau plan sera-t-il l'outil qui permettra que les tristes erreurs du passé ne se répètent ? En effet, depuis sa création en 1964, le site patrimonial n'a cessé d'être bafoué, morcelé et défiguré, au point d'être réduit à une peau de chagrin et d'avoir perdu sa cohérence d'ensemble. Il est aujourd'hui indécélable, invisible et demeure inconnu de la vaste majorité des citoyens de Québec (et que dire des autres citoyens du Québec).

Loin d'être dans un vide juridique, le site patrimonial a vu défiler depuis 50 ans des lois, des règlements, des ministères, des sociétés d'État, des organismes conseil, des cadres de gestion, etc. qui avaient pour mission d'assurer sa protection. Le résultat n'est pas concluant.

Trois décisions désastreuses concernant le développement de l'arrondissement historique de Sillery ont récemment donné raison aux citoyens d'être inquiets pour l'avenir. Leur incompréhension face aux permissions de détruire et de construire que le ministère de la Culture et des Communications (MCC) a accordées n'a fait qu'engendrer un scepticisme profond quant au rôle de chien de garde du patrimoine

culturel que le MCC prétend occuper. Leur incrédulité, leur frustration et leurs doutes (que je partage totalement) se sont clairement manifestés lors des séances que votre organisme a tenues à la fin de février 2013, alors que plusieurs ont déploré que le Plan de conservation proposé ne contienne que des intentions louables.

La représentante du MCC s'est voulue rassurante, affirmant que le Plan de conservation offrait désormais aux experts de son ministère de nouveaux outils qui guideraient les décisions. Comment les citoyens peuvent-ils croire que ce document fera la différence ? En plus d'une foule de règles qui balisent le moindre aménagement du cadre bâti dans l'arrondissement historique, le MCC avait pris soin de se doter, en 2010, d'un Cadre de gestion sur les grands domaines qui devait, comme son titre l'indique, guider ses décisions. Pourtant, le MCC a autorisé le lotissement d'un boisé important du cimetière St-Patrick, le lotissement d'une vaste portion du terrain des Religieuses de Jésus-Marie, ainsi que la construction d'un immeuble multi-familial de style contemporain sur la rue Hippolyte-Lafontaine. Ces trois décisions récentes apparaissent en contradiction flagrante avec plusieurs principes de base du Cadre de gestion et sont de nature à semer le doute sur l'utilisation et le respect des balises à la disposition du MCC.

Comment le Plan de conservation pourra-t-il mieux faire et « guider » les acteurs de son développement ? Les orientations particulières qui doivent servir de filtre de décision sont nombreuses, mais ne comportent aucune limitation précise, aucun ordre de priorité les unes par rapport aux autres et sont toutes sujettes à interprétation ; de plus, en bout de ligne, le ministre a un pouvoir discrétionnaire. Des balises plus précises permettraient de réduire la part de subjectivité, de discrétionnaire, d'influence politique et de favoritisme qui ont conduit aux décisions regrettables du passé (lointain et récent). Pour ce faire, il serait souhaitable que :

- Certaines orientations particulières soient priorisées par rapport à d'autres ;
- L'énoncé des orientations particulières prioritaires soit révisé de façon à dicter les actions souhaitées et à interdire des gestes nuisibles. Par exemple, des termes tels qu' « exiger », « maintenir », « protéger », « bannir » devraient être introduits dans les énoncés.
- Certains secteurs du site patrimonial soient classés par ordre de valeur historique, architecturale ou paysagère afin de garantir un niveau de protection supérieur aux sites, édifices ou paysages de valeur exceptionnelle.

De plus, il serait souhaitable d'améliorer la transparence du processus décisionnel. Dans les cas de projets d'envergure dans le site patrimonial, un mécanisme d'information et de consultation des citoyens devrait être prévu, ainsi qu'une reddition de compte permettant de connaître les motifs de la décision finale.

## **Comment concilier préservation et évolution ?**

Depuis 50 ans, nos élus ont fait la démonstration qu'ils n'avaient pas su résister à la pression des promoteurs du développement immobilier ni trouver l'équilibre entre conservation et développement sur le territoire du site patrimonial de Sillery.

Conséquence : en 2013, il ne reste que plus que 8 % de territoire non construit dans le périmètre de l'arrondissement historique. Sa trame historique et paysagère est disparue. Si le passé est garant de l'avenir, toute nouvelle construction contribuera à la perte de sens et d'intérêt patrimonial du site. Le credo « assurer la continuité à travers les changements » (page 69) ouvre la porte à de nouvelles tentatives de concilier développement et conservation et inquiète au plus haut point au vu de l'échec constaté à ce niveau depuis 50 ans.

Le site patrimonial est à l'agonie : aucune autre nouvelle construction ne devrait être autorisée, sous peine de signer son arrêt de mort !

## **Propositions pour la conservation et la mise en valeur du site patrimonial de Sillery :**

- Création d'un parc reliant divers sites encore significatifs du site patrimonial.
- Mise en valeur de l'histoire, des paysages et de l'architecture du site.
- Interdiction de toute nouvelle construction dans le périmètre du site sauf pour fins de recyclage ou d'agrandissement des bâtiments existants.
- Annulation des transactions réalisées sur le terrain des Religieuses de Jésus-Marie au cimetière St-Patrick afin d'empêcher que ces terrains significatifs du site patrimonial soient défigurés par de nouvelles constructions.

## **Création d'un parc reliant divers sites encore significatifs du site patrimonial**

La création du Parc des Grands-Domains, un parc « à géométrie variable », traversant et reliant tous les grands domaines du site patrimonial, adjacent au sentier linéaire promis par la Ville de Québec et la Commission de la capitale nationale du Québec (CCNQ), apparaît comme la seule solution permettant de protéger à perpétuité une grande portion des trésors subsistant dans le site patrimonial. Formé de prairies, de grands espaces naturels et de boisés exceptionnels, dont le caractère appartient à notre histoire depuis 400 ans, ce parc constituerait une continuité naturelle de la populaire promenade Samuel-De Champlain et garantirait un accès public à ces sites jusqu'ici trop méconnus.

En plus de ses avantages au plan de la conservation du patrimoine et des paysages d'intérêt et de l'ajout de lieux de loisirs de qualité en milieu urbain, ce parc s'intégrerait admirablement bien aux espaces publics existants tels que le parc du Bois-de-Coulonge, la Villa Bagatelle, le parc des Voiliers, le parvis de l'église Saint-Michel et le domaine Cataraqui.

Le vieillissement des communautés religieuses et leur besoin de se départir de leurs propriétés offre une opportunité unique et légitime de réaliser une mise en valeur du site patrimonial. Il serait souhaitable que la création de ce parc soit financée par des fonds publics (fédéraux, provinciaux et municipaux) et que la gestion en soit confiée à la Commission de la capitale nationale du Québec (CCNQ).

### **Mise en valeur de l'histoire, des paysages et de l'architecture du site**

Il est grand temps de mettre en valeur le site patrimonial de Sillery en identifiant ses limites géographiques, ses sites et bâtiments d'intérêt et en réalisant une interprétation de son patrimoine architectural, historique et sociologique (apport des communautés religieuses). Actuellement, seuls le parc du Bois de Coulonges, la Villa Bagatelle, la Maison des Jésuites et le Domaine Cataraqui jouissent d'un statut de conservation et d'une réelle mise en valeur.

En aménageant des espaces publics et des parcours qui inciteraient les citoyens et les touristes à découvrir le site patrimonial et à le fréquenter, ce dernier demeurerait vivant et évoluerait.

### **Interdiction de toute nouvelle construction dans le périmètre du site sauf pour fins de recyclage ou d'agrandissement des bâtiments existants**

En autorisant le recyclage des bâtiments existants pour des usages variés (habitation, institutions publiques, centres religieux, d'interprétation ou de mémoire, par exemple), on en renforcerait le dynamisme et l'appropriation du site par les citoyens.

Les gens d'affaires, les promoteurs immobiliers, et même le MCC, semblent croire que l'évolution du site patrimonial passe obligatoirement par la construction de nouveaux édifices ou de nouvelles unités d'habitation. Et à contrario, pour plusieurs d'entre eux, conservation égale immobilisme. Comme plusieurs autres citoyens, je suis persuadée que ce site pourrait accueillir d'autres activités au moins tout aussi dynamiques et importantes pour une société moderne que la construction d'habitations de luxe et de commerces.

## **Annulation des transactions réalisées sur le terrain des Religieuses de Jésus-Marie au cimetière St-Patrick**

Comment pourra-t-on prétendre raconter l'histoire des prairies de la propriété des Religieuses de Jésus-Marie alors que le site sera parsemé d'unités d'habitations et de routes les reliant ou les menant aux stationnements ? Les champs seront-ils encore visibles ? Auront-ils encore une trame cohérente nous permettant d'imaginer comment ce site fut habité autrefois ? Se retrouvera-t-on avec le désastre de Spencer Grange ou de la villa Clermont du Bois des Augustines, par exemple, qui apparaissent désormais comme des vestiges incongrus d'une époque passée, isolés dans un environnement qui les ignore et les dévalue totalement ? Comment pourra-t-on connaître cette portion d'un tout historique s'il n'est plus accessible qu'aux quelques propriétaires d'unités d'habitation qui seront tous persuadés d'être les véritables propriétaires des lieux ?

C'est pour cette raison que je demande l'annulation des transactions réalisées sur le terrain des Religieuses de Jésus-Marie au cimetière St-Patrick. J'ose croire qu'il est encore temps d'empêcher que ces terrains significatifs du site patrimonial soient défigurés et qu'un coup fatal soit porté à la survie du site patrimonial.

En conclusion, j'espère que le Conseil du patrimoine culturel du Québec recommandera au ministre de la Culture de se doter d'un Plan de conservation plus audacieux, dont le pivot serait la mise en valeur du site patrimonial de Sillery et dont les dispositions seraient fermes et précises. Il faut à tout prix éviter de répéter les erreurs du passé, pendant qu'il est encore temps. Les Québécois et Québécoises comptent sur vous pour les aider à influencer le cours de l'histoire.